

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 2 du lundi 16 novembre 2020

INSTALLATION DES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Proviseur procède à l'installation des différentes instances pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021.

Installation des instances

1. Installation de la commission permanente :

Après avoir précisé les attributions de la commission permanente, M. le Proviseur procède à son installation pour l'année scolaire 2020-2021.

2. Installation du conseil de discipline :

M. le Proviseur procède à l'installation du conseil de discipline pour l'année scolaire 2020-2021. sur proposition des différents collèges.

3. Installation de la commission d'hygiène et de sécurité :

M. le Proviseur procède à l'installation de la commission d'hygiène et de sécurité pour l'année scolaire 2020-2021. sur proposition des différents collèges.

4. Installation du CVL :

M. le Proviseur procède à l'installation du Conseil de Vie Lycéenne pour l'année scolaire 2020-2021., sur proposition des différents collèges.

5. Installation de la Commission d'appel d'offre :

M. le Proviseur procède à l'installation de la Commission d'Appel d'Offres pour l'année scolaire 2020-2021.

7. Installation du CESC

M. le Proviseur procède à l'installation du CESC pour l'année scolaire 2020-2021..

Composition des instances

- voir tableaux en annexe -

M. le Proviseur félicite les membres élus et les invite à être assidus aux séances dans la mesure du possible. Il espère un travail de qualité, constructif et utile, dans l'intérêt du bien commun.

M. le Proviseur procède ensuite à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 13 heures 10.

Les participants sont au nombre de 25 personnes dont 25 votants.

M. GRAND ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-ADMINISTRATION

- M. GRAND Philippe, Proviseur, Président

- Mme GRAND Nathalie, Provisseure-adjointe.
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- M. AULAGNON Xavier, CPE

II-ELUS LOCAUX

- Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale
- Mme SEMACHE Nadia, Conseillère Municipale

III –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

ENSEIGNANTS :

- Mme BARDIAUX Catherine
- Mme BARTHELEMY Marie-rita
- M. CHAPUIS Yannick
- Mme CHAUTARD Stéphanie
- Mme CORRIGAN Sonia
- Mme FLANDIN Béatrice
- M. LEAUTE Yves

ATOSS :

- M. GUTTON Christophe
- LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES :

- Mme AGUERA Céline
- Mme MOHAMED Nora
- Mme OLLIER Brigitte
- Mme TAGHBALOUT Angélique

ELEVES :

- M. BUISSON Samir
- M. CHAVALLARD Yanis
- M. MENDY Loucka
- Melle OULARBI Asma
- Melle SABOT Serena

PERSONNES EXCUSEES

- Mme SEMACHE Nadia, Conseillère municipale
- Mme BEAL Bénédicte, parent d'élèves.
- Mme CUSSET-MENARD Frédérique, parent d'élèves.
- M. KHENNOUCI Farid, personnel ATOSS

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. GRAND propose le secrétariat de séance à M. GUTTON Christophe, SAENES .

M. GRAND l' en remercie.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2020.

M. GRAND demande si le compte rendu de la séance du 29 septembre 2020 appelle d'autres remarques.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Aucune remarque de particulière n'est à noter.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
1	25	25	0	0	0	0	25	0

3/ Adoption de l'ordre du jour

M. GRAND signale qu'un point complémentaire a été déposé pour cette séance :

- Organisation du lycée Honoré d'Urfé dans le cadre du protocole sanitaire.

Ce point sera inséré dans point 1 : affaires pédagogiques.

- Approbation du compte-rendu CA du 29 septembre 2020 **Décision**
- Adoption de l'ordre du jour **Décision**

I) Affaires pédagogiques

- Règlement intérieur du conseil d'administration (pièce jointe). **Décision**
- Plan de continuité pédagogique (pièce jointe). **Décision**

II) Questions diverses

- Les questions diverses doivent par parvenir, par écrit, 48 heures avant la réunion du conseil.

III) Affaires financières concernant le GRETA de la Loire

- Cadre d'emploi **Décision**
- Conventions **Décision**

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
2	25	25	0	0	0	0	25	0

II – AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Règlement intérieur du conseil d'administration (pièce jointe).

Présentation effectuée par M. le Proviseur.

M. le Proviseur tient à rappeler que la limitation de la durée de la séance du conseil d'administration à un maximum de 02 heures a été respecté sur l'ensemble des séances de l'année scolaire 2019-2020. Cette limitation sera ainsi reconduite pour cette nouvelle année scolaire.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
3	25	25	0	0	0	0	25	0

2. Plan de continuité pédagogique dans le cadre du protocole sanitaire.

Présentation effectuée par M. le Proviseur.

M. le Proviseur tient à préciser que le choix de l'établissement est de privilégier le temps de présence maximum des élèves dans le lycée tout en respectant le protocole sanitaire.

M. le Proviseur tient à évoquer, suite à des demandes formulées par plusieurs parents d'élèves concernés, le cas des élèves internes qui sont soumis aux contraintes de transport scolaire et qui sont impactés par des horaires plus réduits une semaine sur deux.

M. le Proviseur précise que tout sera mis en œuvre pour prendre en compte cette contrainte.

A l'occasion de cette présentation du protocole sanitaire, les représentants des personnels enseignants déposent une motion (**voir pièce jointe**).

Cette motion est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
4	25	21	4	0	0	1	20	0

Le plan de continuité pédagogique dans le cadre du protocole sanitaire est ensuite soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
5	25	25	0	0	0	0	22	3

III – AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA DE LA LOIRE

M. le Proviseur précise, à l'attention des nouveaux membres élus du conseil d'administration, qu'en tant que chef d'établissement support, on procède au vote des points concernant le GRETA de la Loire.

Le GRETA de la Loire est employeur de son personnel dans le cadre de la comptabilité publique d'où l'obligation de voter entre autres son cadre d'emploi ainsi que les conventions de personnels.

1. Cadre d'emploi 2020 (voir pièce jointe annexée)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces mesures. Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces mesures.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
6	25	25	0	0	0	7	18	0

2. Conventions de formateurs avec prestataires extérieurs (voir pièce jointe annexée).

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
7	25	25	0	0	0	7	18	0

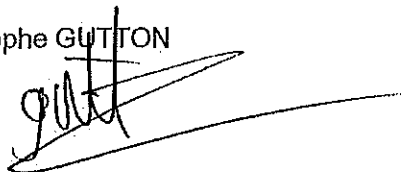
Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale, tient, avant la clôture de cette séance, à faire un point sur la livraison des manuels scolaires effectuée par la Région auprès du lycée Honoré d'Urfé. Elle précise que le réassort des manuels de classes de 1ères a été livré la semaine du 02 novembre 2020. La deuxième partie des manuels des classes de Terminales vient d'être mis en commande par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les représentants des personnels enseignants tiennent aussi à remercier, avant la clôture de cette séance, les élèves du CVL qui ont transmis, à l'occasion de la commémoration de la mort de l'enseignant M. Samuel Paty, une lettre de remerciement pour s'associer à leur peine mais aussi pour leur engagement effectué au quotidien par l'ensemble des enseignants du lycée Honoré d'Urfé.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 14 h00.

Le Secrétaire de séance

Christophe GUTTON



Le Proviseur

Philippe GRAND

